

Pour diffusion immédiate
CNW : code 01
GQM : 00660

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Réaction au jugement de la Cour supérieure de l'Ontario **La prostitution : une atteinte à la dignité des femmes**

Québec, le 29 septembre 2010 – La présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Christiane Pelchat, tient à rappeler que la prostitution n'est pas un « métier » et qu'il serait dommageable pour toutes les femmes – prostituées ou non – ainsi que pour l'ensemble de la société qu'elle soit légalisée. Cette remarque fait suite à la décision rendue hier par la Cour supérieure de l'Ontario invalidant certains articles importants des lois canadiennes concernant la prostitution.

« La prostitution représente la forme ultime de violence faite aux femmes, d'avilissement qui porte atteinte à la dignité humaine et qu'il ne faut surtout pas cautionner. La légalisation de la prostitution n'arrangera rien, bien au contraire! C'est une fausse victoire, qu'ont remportée, hier, les prostituées canadiennes », a précisé M^{me} Pelchat.

Cet enjeu préoccupe depuis longtemps le Conseil du statut de la femme. Aussi, en mars dernier, l'assemblée des membres l'a mandaté pour réaliser un avis contre la légalisation de la prostitution. Pour étayer les travaux qui mèneront à la publication de cet avis, le Conseil examinera de manière approfondie le jugement de la Cour supérieure de l'Ontario.

Pour l'instant, le Conseil du statut de la femme, quoique sensible aux conditions de vie des prostituées, estime que la décision rendue hier est lourde de conséquences pour elles et pour l'ensemble des femmes, et qu'elle porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Déjà, en 2002, le Conseil avait publié une étude, *La prostitution : profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*. Celle-ci faisait état des conséquences de la prostitution sur les personnes prostituées et ex-prostituées, sur l'ensemble des femmes et sur la population toute entière.

« La société québécoise valorise les rapports égaux entre les femmes et les hommes. C'est à la lumière de cet objectif fondamental qu'il faut se positionner face au phénomène de la prostitution », de conclure M^{me} Pelchat.

-30-

Source : Béatrice Farand
Attachée de presse
Conseil du statut de la femme
Tél. : 418 643-4326, poste 245
beatrice.farand@csf.gouv.qc.ca